

MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

SÉANCE DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2024

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Affaires du Conseil
 - 4.1 Procès-verbaux
 - 4.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023
5. Affaires courantes
 - 5.1 Rapport annuel 2023 concernant l'application du Règlement numéro 82-19 relatif à la gestion contractuelle : dépôt
 - 5.2 Protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2024
 - 5.3 Protocole d'entente visant à soutenir la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS) dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2024
 - 5.4 Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie : avenant
 - 5.5 Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion Le Garde-Manger du Québec 2022-2025 en Montérégie : avenant
6. Ressources financières et matérielles
 - 6.1 Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) : demande de contribution – Grande consultation Vallée-du-Richelieu et Rouville 2030

.../2

- 6.2 Bordereau des comptes à payer
- 7. Comités de la MRCVR
 - 7.1 Comité de suivi du PDZA – Nomination d'un membre
- 8. Aménagement du territoire et mobilité
 - 8.1 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec - Dossier numéro 443715 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu – Recommandation
 - 8.2 Procès-verbal de correction – Règlement numéro 32-23-39 modifiant le Règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer une nouvelle cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain à Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu et de modifier les dispositions normatives applicables dans ces zones : dépôt
 - 8.3 Procès-verbal de correction – Règlement numéro 32-19-31 modifiant le Règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'aménagement : dépôt
 - 8.4 Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 8.4.1 Ville de Chambly
 - 8.4.1.1 Règlement numéro 2023-1359-07A modifiant le règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Chambly visant à ajouter les éléments de saillie d'un bâtiment à la liste des travaux assujettis au règlement pour certaines aires de paysage et à retirer le polyuréthane comme matériau pouvant remplacer un élément de saillie en bois dans le cadre de travaux non assujettis au règlement
 - 8.4.1.2 Règlement numéro 2023-1360-02A modifiant le règlement numéro 2017-1360 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Chambly afin d'exclure l'obligation de soumettre une nouvelle demande lorsque le projet particulier atteint la conformité au règlement de zonage et afin de prolonger la validité de la résolution d'approbation à 24 mois
 - 8.4.2 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 1235-26 amendant le règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter un usage spécifiquement autorisé pour la zone I- 3 »

- 8.4.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U- 220- 52 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives aux habitations pour les travailleurs agricoles ainsi que de modifier les limites de la zone 155-H
- 8.4.4 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlement numéro 2023-R-307 amendant le règlement de zonage 2011-R-195 afin d'autoriser l'usage résidentiel bifamilial isolé dans les zones Ra-101 et Ra-102
- 8.4.5 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlement numéro 980-23 modifiant le règlement de zonage numéro 751-09 afin de permettre le remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage dérogatoire sous certaines conditions

9. Développement

9.1 Culturel

9.1.1 Fonds de développement culturel 2023

9.1.1.1 « Place aux jeunes ! » de l'artiste Loane Ouellet : avenant numéro 1 au protocole d'entente

9.1.1.2 « Le Bestiaire en cavale » de la Maison autochtone : avenant numéro 1 au protocole d'entente

9.1.2 Fonds de développement culturel 2024 – Comité de sélection

9.2 Économique

9.2.1 Fonds local de solidarité (FLS) – Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement

9.3 Social

9.3.1 Alliance pour la solidarité de la Montérégie 2023-2024 : prolongation et modification du projet « Frigo partage »

10. Environnement

10.1 Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc. : nomination d'un(e) administrateur(-trice)

10.2 Plan Nature 2030 – Résolution de support et d'engagement

11. Sécurité incendie et civile

12. Réglementation

12.1 Règlement numéro 84-23-4 modifiant le Règlement numéro 84-20 constituant et régissant les Comités de la MRC de La Vallée-du-Richelieu : adoption

12.2 Procès-verbal de correction – Règlement numéro 86-23-5 modifiant le Règlement numéro 86-20 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC de La Vallée-du-Richelieu : dépôt

12.3 Projet de règlement numéro 92-24 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2030 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

12.3.1 Avis de motion

12.3.2 Présentation et dépôt du projet de règlement

13. Ressources humaines

13.1 Embauche d'un(e) conseiller(-ère) à l'aménagement

13.2 Embauche d'un(e) directeur(-trice), responsable du Service du greffe et des communications (remplacement d'un congé de maternité – 12 mois)

13.3 Modification du Manuel du personnel de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et de l'organigramme

14. Sujets devant faire l'objet d'une décision du Conseil

15. Demandes d'appui

15.1 Ville d'Otterburn Park : appui à l'autonomie des gouvernements municipaux et solidarité avec la Ville de Prévost

16. Divers

17. Interventions de l'assistance

18. Clôture de la séance

Evelyne D'Avignon
Directrice générale et greffière-trésorière

NOTE : Cet ordre du jour peut être modifié lors de la séance.
La séance débute à 19 h.